

**Arrêté portant fermeture provisoire de la structure de jeux
« Toboggan Multi Activité de Grimpe » au Petit Pré
Divers2022/71**

Le Maire de la commune de Saint-Astier ;

VU les articles L 2212-1 à L 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant à Mme le Maire ses pouvoirs de Police ;
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU le décret n° 96-1136 en date du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux ;
Considérant que la structure de jeux « Toboggan Multi Activité de Grimpe » située au Petit Pré présente une non-conformité ou un danger pour l'utilisateur ;
Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des administrés, et notamment des enfants, sur le territoire communal ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La structure de jeux « Toboggan Multi Activité de Grimpe » située au Petit Pré est provisoirement fermée et son accès est interdit au public, à compter de ce jour et jusqu'à la fin de sa réparation.

Article 2 : Afin de sécuriser et d'interdire l'accès de cette structure, une signalétique sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

Article 5 : Conformément à l'article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – 9 Rue de Tastet – 33063 Bordeaux Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 : Pour ampliation et exécution :

- Madame la Directrice Générale des Services – Monsieur l'Adjoint chargé de la voirie – Monsieur le Directeur des Services Techniques – Pôle Technique CCIVS – Madame la Responsable de la Police Municipale – Monsieur le Directeur du service Sports et Associations – Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Astier – Monsieur le Commandant du Centre de Secours.

Fait à SAINT-ASTIER, le 5 décembre 2022

Madame le Maire,
L'Adjoint Délégué, Dominique BASTIER

